

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 674

5 mars 2016

SOMMAIRE

CO2 Lux 3 S.à r.l.	32324	Marine International Operations S.A.	32310
COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial	32313	Mascagna S.A.	32311
Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.	32324	Medinainvest S.A.	32309
Emafco Sàrl	32352	Merchbanc Sicav	32309
Hammerhead Investments S.A.	32306	Mikado plus S.à r.l.	32310
Immo Dallo S.A.	32306	Molay Capital S.A.	32311
Immo Dallo S.A.	32306	Montagu & Park Holding S.A.	32308
Immo Dallo S.A.	32306	Montagu & Park Holding S.A.	32308
Immo Martyfer s.à r.l.	32306	Montagu & Park Holding S.A.	32308
International Process Group S.A.	32307	MSD Construction S.A.	32308
International Process Group S.A.	32307	Noso S.A.	32308
International Process Group S.A.	32307	Octave Construction Rénovation S.à r.l.	32312
JMDN Sàrl	32307	Ojai Holding S.A.	32312
La Maison du Riz S.à.r.l.	32311	Pillarlux Holdings 3 S.à r.l.	32310
Les Portes du Terroir S.A.	32309	Pinnacle Industries S.A.	32312
L'Etiquette	32307	Podium Investments S.A.	32312
Linkage Business	32311	Poleol	32312
Longitudes (Luxembourg) S.A.	32309	Querium Management S.à r.l.	32350
Lucarda S.A. - SPF	32311	Three Hills I s.à r.l.	32337
Lu.Pi.	32311	Thunderbird B S.à r.l.	32339
Management-Investment-Consulting A.G. ...	32310	Thunderbird O S.à r.l.	32342
Marbrerie Schott	32310	Thunderbird P S.à r.l.	32344
Margaux Investments S.à r.l.	32309	Tonescu Finance S.à r.l.	32313
		TwentyTwo Capital Lux	32346

Immo Dallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 114.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016059720/11.

(160020788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Immo Dallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 114.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016059721/11.

(160020789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Immo Dallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 114.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016059722/11.

(160020790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Immo Martyfer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, Letzebuurgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.620.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059723/10.

(160019811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Hammerhead Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2016059673/11.

(160020727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

International Process Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 113.165.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059735/10.

(160020674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

International Process Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 113.165.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059736/10.

(160020699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

International Process Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 113.165.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059737/10.

(160020700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

L'Etiquette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7460 Prettingen, 25, rue du Knapp.
R.C.S. Luxembourg B 141.987.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ETIQUETTE

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016059782/12.

(160020028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

JMDN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 150.653.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2016.

Kaiser Alain

Adm. dél. SAIL S.a.

Référence de publication: 2016059751/12.

(160020575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Noso S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 99, route du vin.
R.C.S. Luxembourg B 187.391.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016059889/14.

(160019670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Montagu & Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016059869/10.

(160019961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Montagu & Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016059870/10.

(160019962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Montagu & Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016059871/10.

(160019963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

MSD Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059875/10.

(160020213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

Le bilan au 30 septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCHBANC SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016059856/13.

(160020242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Medinainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.514.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059831/11.

(160020235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Les Portes du Terroir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.950.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PORTES DU TERROIR SA

Référence de publication: 2016059804/10.

(160020303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Longitudes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016059815/10.

(160020076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Margaux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.071.

Les comptes annuels au 22 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059827/10.

(160019760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Mikado plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 1^{er} février 2016.
Référence de publication: 2016059835/10.
(160020215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Pillarlux Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.698.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2016.
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Fabrice Mas / Ariane Klaps
Gérant
Référence de publication: 2016059914/14.
(160020339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 78.210.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059845/10.
(160020247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Signature.

Marbrerie Schott, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 48, Z.A.E. Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 74.485.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2016.
Référence de publication: 2016059846/10.
(160020001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Marine International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 76.762.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2016059847/10.
(160020564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Linkage Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 58, rue Felix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 184.122.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059791/9.
(160020198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

La Maison du Riz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 67.272.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059796/9.
(160020331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Lu.Pi., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 192.124.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059819/9.
(160019788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Lucarda S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 178.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059820/9.
(160019786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Molay Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 157.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059839/9.
(160020045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Mascagna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.820.

Les comptes consolidés au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059849/9.
(160020090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Podium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 38.650.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2013.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016059934/12.

(160020199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Poleol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.217.

Der Jahresabschluss vom 01/01/2014 - 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059935/10.

(160020333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 117.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059901/10.

(160020552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Octave Construction Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 180.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059900/10.

(160020625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Pinnacle Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 183.210.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2016.

PINNACLE INDUSTRIES S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016059916/12.

(160020374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059524/10.

(160020714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Tonescu Finance S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 202.507.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of December,
Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Delta Stichting Finance, a foundation (stichting) established pursuant to and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, Kingsfordweg 151, 1043GR Amsterdam The Netherlands, registered with the Netherlands Kamer van Koophandel under KvK-nummer 64719022 (the Subscriber),

duly represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, itself represented by Maître Serge ZEIEN, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal by Maître Henri WAGNER, avocat à la Cour, acting on behalf of Allen & Overy GP, société coopérative organisée comme société anonyme, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself acting in its capacity as general partner (associé commandité) of Allen & Overy, société en commandite simple.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form, name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tonescu Finance S.à r.l" (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may proceed the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind, structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

5.3 Contribution to a share premium account

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

5.4 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

Art. 6. Shares.

6.1 Share register and share certificates

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. Any transfer of shares in accordance with Article 7 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Every shareholder can consult the register.

6.2 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

6.3 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect (provided, for the avoidance of doubt, that share premium and capital surplus amounts shall be considered as distributable reserves for share redemption purposes).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with Article 11 of the Articles.

Any shares redeemed in accordance with this article may be cancelled (subject to a decision of the General Meeting) or held for an unlimited duration as treasury shares by the Company without any voting rights and without any right to any distributions whatsoever.

Such treasury shares may be distributed at any time to existing shareholders or third parties (subject to compliance with Article 7) by a decision of the Board or may be cancelled by a decision of the General Meeting (with the specific majority requirements necessary for an amendment of the Articles).

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company are in registered form.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

No such written notice is required if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the General Meeting.

Notice of a General Meeting may also be waived by a shareholder prior or after a General Meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the Sole Shareholder or of the shareholders, as the case may be, can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Such resolutions may be adopted by simple majority, unless otherwise stated in these Articles.

Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority. Each shareholder may take part in collective decisions ir- respectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his

shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 12. Management.

12.1 Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, dismissed and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any of them.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

12.2 Meetings of the board of managers

The board of managers shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman will chair all the meetings of the board of managers. In his/her absence, the other present members of the board of managers will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or any two managers jointly, at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such written meeting notice is required for a board meeting held at a time and location prescribed in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting of the board of managers may also be waived by a manager, either before or after the relevant meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, electronic mail (e-mail) or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified, to hear one another and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by these means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one half of its members is present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted at the majority of the managers present or represented.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

12.3 Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting fall within the authority of the board of managers.

12.4 Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

12.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In respect of daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom the daily management is granted by the Company, but only within the limits of such power.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Indemnification. The Company must indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

Art. 18. Allocation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the General Meeting upon proposal by the board of managers.

Art. 19. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) A non-audited interim accounting situation (état comptable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts);

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distributed interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the Interim Accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 20. Distributions of share premium and capital surplus. Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 11, without prejudice to any interim dividend distribution (including out of share premium or capital surplus) decided by the board of managers in accordance with the provisions of Article 19.

Art. 21. Liquidation. In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 1 (one euro) per share.

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is allocated as follows:

- an amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately 1.500 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
 1. Tony Whiteman, company manager, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange;
 2. David Moscato, company manager, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;and
3. Andrew Hudson, company manager, residing at 17, rue de Nospelt, Septfontaines, L-8398, Luxembourg; and
3. that the address of the registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney(s) in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney(s) in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney(s) in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney(s) in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Delta Stichting Finance, une fondation (stichting) établie sous et régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, Kingsfordweg 151, 1043GR, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Netherlands Kamer van Koophandel under KvK-nummer 64719022, Pays-Bas (le Souscripteur), et

ici dûment représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, elle-même représentée par Maître Serge ZEIEN, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée conférée par Maître Henri WAGNER, avocat à la Cour, agissant pour le compte de Allen & Overy GP, société coopérative organisée comme société anonyme, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, cette dernière agissant en tant qu'associé commandité de Allen & Overy, société en commandite simple.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'associés.

- 1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société à responsabilité sous la dénomination de "Tonescu Finance S.à r.l" (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut également être transféré dans la ville de Luxembourg ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil de Gérance a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

Art. 4. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

5.3 Apport au compte de prime d'émission

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de prime d'émission spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distributions à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que «capital surplus» en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de «capital surplus» spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distribution à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Registre des associés et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts sociales conformément à l'Article 7 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Tout associé peut consulter le registre.

6.2 Propriété et copropriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée par les copropriétaires des parts sociales comme propriétaire unique des parts sociales envers la Société en toute circonstance doit être nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une part sociale nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette part sociale, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à la part sociale détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette part sociale détenue collectivement.

6.3 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

6.4 Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants (à condition que, pour éviter toute confusion, les montants de la prime d'émission et du capital surplus soient considérés comme des réserves distribuables aux fins du rachat de parts sociales).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'Article 11 des Statuts sont d'application.

Les parts sociales rachetées conformément à cet article seront annulées (soumis à décision de l'assemblée Générale) ou détenues pour une durée illimitée en tant que parts sociales de trésorerie (treasury shares) par la Société et seront dépourvues de droits de vote et de droits de distributions.

De telles parts sociales de trésorerie peuvent être distribuées à tout moment aux associés existants ou aux tiers (soumis au respect de l'Article 7) par une décision du Conseil de Gérance ou peuvent être annulées par une décision de l'Assemblée Générale (aux conditions de majorités requises pour la modification des Statuts).

Art. 7. Transfert de parts sociales. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associé, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale est valablement tenue si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Tout associé peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à l'Assemblée Générale.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)). De telles résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 12. Gérance.

12.1 Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance.

12.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants conjointement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à la réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

12.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

12.5 Signatures autorisées

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de Gérance.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de la personne à la laquelle a été déléguée la gestion journalière par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société peut encore être engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Responsabilité du ou des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Indemnisation. La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de gérant de la Société, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant que gérant.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Répartition des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10%

(dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le surplus sera affecté en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Gérance.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans le respect des conditions cumulatives suivantes:

- (i) un état comptable non-audité est établi par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);
- (ii) les Comptes Intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance dans les deux mois de la date des Comptes Intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte-tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés remboursent l'excédent à la Société.

Art. 20. Distribution de la prime d'émission et du capital surplus. Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus doit être décidée par l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 11, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires (y compris de la prime d'émission ou du capital surplus) par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de l'article 19.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 Décembre 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription de EUR 1 (un euro) par part sociale.

Le prix de souscription de l'intégralité des parts sociales a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

L'apport en numéraire est attribué comme suit:

- un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est attribué au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de 1.500 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à 3 (trois);
 2. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée illimitée:
 1. Tony Whiteman, gérant, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange;
 2. David Moscato, gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;et
 3. Andrew Hudson, gérant, ayant son adresse professionnelle au 17, rue de Nospelt, Septfontaines, L-8398 Luxembourg;
- et

3. le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge ZEIEN, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015208576/612.

(150235143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CO2 Lux 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 202.099.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cross Ocean USD ESS Fund II L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, represented by its general partner, Cross Ocean ESS Fund II GP L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, represented by its general partner, Cross Ocean ESS Fund II GP Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies (the Sole Partner),

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of CO 2 Lux 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26, 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate name of the Company from "CO 2 Lux 3 S.à r.l." to "Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.";

2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company.

3. Conversion of the existing twenty thousand (20,000) sharequotas of one US-Dollar (1.- USD) each into
- one thousand eight hundred eighteen (1,818) class A Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each; and
- eighteen thousand one hundred eighty-two (18,182) class B Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each.

4. Change of the first fiscal year to end on December 31, 2016.

5. Decision to transfer the registered office of the company to 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg

6. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) including the restatement of the corporate object included in article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**3.1.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- acquire on the secondary market corporate loans, trade claims, liquidation claims as well as enter into synthetic positions and other similar transactions that will entail exposure by the Company to these types of claims;
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- borrow in any form, except by way of public offer. It may issue to the sole shareholder securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law; and
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, operational or financial operation it deems conducive or incidental to fulfil its purpose.

3.5. The Company shall not qualify as an "alternative investment fund" as such term is defined in the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall at all times do whatever necessary in order not to qualify as an "alternative investment fund".”

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the corporate name of the Company from “CO 2 Lux 3 S.à r.l.” to “Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The name of the company is " Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and these articles of association.”

Third resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing twenty thousand (20,000) sharequotas of one US-Dollar (1.- USD) each into

- one thousand eight hundred eighteen (1,818) class A Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each; and
- eighteen thousand one hundred eighty-two (18,182) class B Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves that the first fiscal year of the Company shall begin at the date of its incorporation and end on December 31st, 2016.

Fifth resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company to 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. The name of the company is "Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- acquire on the secondary market corporate loans, trade claims, liquidation claims as well as enter into synthetic positions and other similar transactions that will entail exposure by the Company to these types of claims;
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- borrow in any form, except by way of public offer. It may issue to the sole shareholder securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law; and
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, operational or financial operation it deems conducive or incidental to fulfil its purpose.

3.5 The Company shall not qualify as an "alternative investment fund" as such term is defined in the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall at all times do whatever necessary in order not to qualify as an "alternative investment fund".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. dollar USD 20,000), consisting of:

- one thousand eight hundred eighteen (1,818) class A Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each (the "Class A Shares"); and
- eighteen thousand one hundred eighty-two (18,182) class B Shares, having a par value of one US-Dollar (1.- USD) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares").

5.2 Under the terms and conditions provided by 1915 Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 All amounts paid into the Company by the sole shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new Shares and any share premiums paid by the sole shareholder on the issuance of new Class A Shares shall be allocated to a special reserve created exclusively for the Class A Shares and which special reserve shall be attached to the Class A Shares and to which the holder of such Class A Shares only shall be entitled (the "Class A Share Premium").

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into two (2) classes of shares, namely the Class A Shares and the Class B Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Shares may at all times only be held by a sole shareholder and any holding of Shares by more than one shareholder shall be prohibited and any transfer or acquisition of part of the Shares shall always be void.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may repurchase or redeem its own Shares under the condition that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.5 The Company's Shares are in registered form.

Art. 7. Register of Shares.

7.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by the sole shareholder. This register of Shares will in particular contain the name, residence or registered or principal office of the sole shareholder, the number of Shares held by such shareholder, any transfer of Shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on Shares.

7.2 The sole shareholder shall notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of the shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of the recordings in the register of shares will be issued and signed by the chairman of the board of managers or by any two (2) non-UK resident managers, as the case may be, upon request and at the expense of the shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder for all the Shares. In case the Shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the Shares until the relevant transfers of Shares have been unwound.

8.3 The sole shareholder may not at any time transfer Shares held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the Shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer or treat any such transferee as the owner of such Shares for any purpose.

8.4 Any transfer of Shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of Shares.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. Shareholder's resolutions**Art. 9. Powers of the sole shareholder.**

9.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in the 1915 Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the 1915 Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the 1915 Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

Art. 10. Convening general meetings.

10.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the independent auditor(s), if any, or by the sole shareholder to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to the sole shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation.

11.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

11.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

11.4 Participation in a general meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

Art. 12. Minutes of general meetings.

12.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder if the latter requests to do so.

12.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

12.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers or by any two (2) non-UK resident managers, as the case may be.

D. Management**Art. 13. Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two (2) non-UK resident managers and at any time no more than four (4) managers who need not be shareholders. The majority of managers shall, at all times, be non-UK residents.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by the 1915 Law or by these articles of association to the sole shareholder.

13.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agents of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 14. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers. In the event that the board of managers decides to elect a chairman or a secretary, such chairman or secretary shall not be a UK-resident.

Art. 15. Election and Removal of managers and Term of the office.

15.1 Managers shall be elected by the sole shareholder, who shall determine their remuneration and term of the office.

15.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the sole shareholder.

15.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. Meetings of the board of managers shall never take place in the United Kingdom.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

17.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers provided that if a majority of the managers present at such meeting is resident in the United Kingdom the meeting will not be considered quorate.

17.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

17.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager, other than a manager resident in the United Kingdom, may represent one or several of his/her/its colleagues.

17.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of meetings of the board of managers.

18.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

18.2 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 19. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 20. Independent auditor(s). If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies' Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, its operations shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the sole shareholder, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 21 Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 22. Profits.

22.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

22.2 Sums contributed to the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the sole shareholder agrees with such allocation.

22.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Class A Share Premium - Dividend rights.

23.1 The board of managers or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends exclusively to the holder of Class A Shares, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's independent auditor(s), if any, has/have stated in his/her/their report to the board of managers that the first two (2) conditions have been satisfied.

23.2 The Class A Share Premium, if any, may be freely distributed to the holder of the Class A Shares by a resolution of the sole shareholder or of the manager(s), subject to any provisions of the 1915 Law and these articles of association.

23.3 Class A Shares shall confer to their holder the right to a dividend.

23.4 Class B Shares do not confer to their holder any right or title to any kind of dividend.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the sole shareholder resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed first to the holder of the Class B Shares up to their par value, after which all other amounts shall be distributed exclusively to the holder of the Class A Shares.

24.3 The holder of the Class B Shares shall not have any rights or title to payment out of the liquidation proceeds in excess of the par value of each Share.

H. Governing law

Art. 25 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, in the office of the enacting notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Cross Ocean USD ESS Fund II L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, représenté par son gérant commandité, Cross Ocean ESS Fund II GP L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, représenté par son gérant commandité, Cross Ocean ESS Fund II GP Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Companies (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de CO 2 Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «CO 2 Lux 3 S.à r.l.» à «Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Conversion des vingt mille (20,000) parts sociales existantes de un US-Dollar (USD 1,-) chacune en
 - mille huit cent dix-huit (1.818) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune; et par
 - dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune.
4. Changement du premier exercice qui se terminera le 31 décembre 2016.
5. Décision de transférer le siège de la Société au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
6. Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts), y compris la refonte de l'objet social inclus à l'article 3 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- acquérir, sur le marché secondaire, des prêts aux entreprises, des créances commerciales, des créances de liquidation, ainsi que prendre des positions synthétiques ou conclure toute autre transaction similaire qui exposerait la Société à ces différents types de créances;
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toutes obligations de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts ou assister autrement toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- contracter tout type d'emprunt sauf par voie d'offre publique. La Société pourra émettre au profit de son associé unique tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi; et
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, opérationnelle ou financière qu'elle juge favorable ou accessoire à la réalisation de son objet.

3.5. La Société ne doit pas être qualifiable de «fonds d'investissement alternatif», tel que défini dans la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et prendra toutes les mesures nécessaires au cours de la vie sociale pour ne pas être qualifiée de «fonds d'investissement alternatif».»

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «CO 2 Lux 3 S.à r.l.» à «Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.».

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les vingt mille (20,000) parts sociales existantes de un US-Dollar (USD 1,-) chacune en

- mille huit cent dix-huit (1.818) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune; et
- dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le premier exercice a commencé le jour d'incorporation de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte intégrale des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- acquérir, sur le marché secondaire, des prêts aux entreprises, des créances commerciales, des créances de liquidation, ainsi que prendre des positions synthétiques ou conclure toute autre transaction similaire qui exposerait la Société à ces différents types de créances;
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toutes obligations de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts ou assister autrement toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- contracter tout type d'emprunt sauf par voie d'offre publique. La Société pourra émettre au profit de son associé unique tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi; et
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, opérationnelle ou financière qu'elle juge favorable ou accessoire à la réalisation de son objet.

3.5 La Société ne doit pas être qualifiable de «fonds d'investissement alternatif», tel que défini dans la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et prendra toutes les mesures nécessaires au cours de la vie sociale pour ne pas être qualifiée de «fonds d'investissement alternatif».

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des parts sociales - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de vingt mille U.S. dollars (USD 20.000) représenté par:

- mille huit cent dix-huit (1.818) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»).

5.2 Aux conditions et termes prévus par la Loi de 1915, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 L'ensemble des montants investis dans la Société par l'associé unique sous la forme d'apports faits à la Société sans émission de nouvelles Parts Sociales ou de paiement d'une prime d'émission à l'occasion de l'émission de nouvelles Parts Sociales A seront affectés à une réserve spéciale créée exclusivement pour les Parts Sociales A, laquelle sera liée aux Parts Sociales A et à laquelle seul le détenteur des Parts Sociales A aura droit (la «Prime d'Emission aux Parts Sociales A»).

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en deux catégories de parts sociales, à savoir les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales ne peuvent être détenues que par un associé unique. Toute détention de Parts Sociales par plus d'un associé est prohibée. Tout transfert ou acquisition partiel de Parts Sociales est considérée nulle.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra racheter ou rembourser ses propres Parts Sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des Parts Sociales rachetées ou remboursées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.5 Les Parts Sociales sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par l'associé unique. Ce registre des Parts Sociales contiendra en particulier le nom, le domicile ou le siège social ou le siège principal de l'associé unique, le nombre de Parts Sociales détenues par cet associé, tout transfert de Parts Sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes sûretés grevant les Parts Sociales.

7.2 L'associé unique doit notifier son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Parts Sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des Parts Sociales. Des certificats des enregistrements dans le registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour toutes les Parts Sociales. Dans l'hypothèse où les Parts Sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux Parts Sociales jusqu'au transfert des Parts Sociales en question.

8.3 L'associé unique ne peut à aucun moment céder les Parts Sociales qu'il détient, à moins que cette cession ne porte sur 100% des Parts Sociales. Si l'associé unique procède à un transfert partiel prohibé selon la phrase précédente, un tel transfert ou une telle cession prohibé(e) doit être considérée comme nul(le) et non avenu(e). La Société ne peut en aucun cas enregistrer un tel transfert ou une telle cession prohibé(e) ou considérer le cessionnaire en question comme le propriétaire des Parts Sociales ainsi transférées ou cédées.

8.4 Toute cession de Parts Sociales doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout membre du conseil de gérance peut enregistrer la cession dans le registre des Parts Sociales.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des Parts Sociales toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Décisions de l'associé unique

Art. 9. Pouvoirs de l'associé unique.

9.1 L'associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi de 1915, toute référence à «l'assemblée générale des associés» dans les présents statuts ou dans la Loi de 1915 devra être considérée comme une référence à «l'associé unique».

9.2 L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Les dispositions des présents statuts et de la Loi de 1915 concernant les assemblées générales s'appliqueront aux décisions prises par l'associé unique par voie de résolutions écrites.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale.

10.1 L'assemblée générale peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant, ou par l'associé unique pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire que l'un d'entre eux soit l'associé unique ou qu'ils soient membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec les règles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation.

11.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

11.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

11.4 La participation à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de l'associé unique et permettant que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est réputée être une participation en personne..

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées générales.

12.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique s'il en fait la demande.

12.2 De même, l'associé unique rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

12.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, sans jamais excéder un maximum de quatre gérants, associés ou non. Le conseil de gérance doit à tout moment être composé d'une majorité de gérants non-résidents du Royaume-Uni.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi de 1915 ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

13.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

13.4 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toutes personnes agissant seules ou conjointement comme mandataires de la Société.

Art. 14. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, sans que celui-ci ne soit obligatoirement associé ou membre du conseil de gérance. Dans le cas où le conseil de gérance décide d'élire un président ou un secrétaire, ledit président ou secrétaire ne peut être un résident du Royaume-Uni.

Art. 15. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

15.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

15.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'associé unique.

15.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Convocation des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent en aucun cas être tenues au Royaume-Uni.

16.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité d'une telle convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de résolutions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut élire un autre gérant provisoirement comme président temporaire.

17.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, à condition que la majorité des gérants présents à une telle réunion ne soient résidents du Royaume-Uni, auquel cas le quorum sera réputé ne pas être atteint.

17.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

17.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout gérant, autre qu'un gérant résident au Royaume-Uni, peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

17.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés est réputée être tenue au siège social de la Société.

17.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des exemplaires séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, l'ensemble des exemplaires signés séparément par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

18.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni ou par toute personne non-résidente du Royaume-Uni dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni ou par la signature de toute personne non-résidente du Royaume-Uni dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout mandataire(s) auquel le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères disposés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, ses opérations seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'associé unique, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Bénéfices.

22.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.2 Les sommes allouées à la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

22.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime d'Emission aux Parts Sociales A - Droit aux dividendes.

23.1 Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires au détenteur de Parts Sociales A exclusivement, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, réduit des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, a/ont considéré dans son/leur rapport au conseil de gérance, que les deux (2) premières conditions ont été satisfaites.

23.2 La Prime d'Emission aux Parts Sociales A, le cas échéant, est librement distribuable au détenteur de Parts Sociales A par une résolution de l'associé unique ou du/des gérant(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents statuts.

23.3 Les Parts Sociales A confèrent à leur détenteur un droit aux dividendes.

23.4 Les Parts Sociales B ne confèrent à leur détenteur aucun droit aux dividendes, quelle que soit leur forme.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateurs.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des avoirs et de l'apurement du passif sera distribué en priorité au détenteur des Parts Sociales B à concurrence de leur valeur nominale, après quoi tous les autres montants seront distribués au détenteur des Parts Sociales A.

24.3 Le détenteur des Parts Sociales B n'a aucun droit ou titre à percevoir un boni de liquidation qui excéderait la valeur nominale de chacune des Parts Sociales.

H. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015208815/705.

(150235305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Three Hills I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 307.014,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.993.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

THREE HILLS, an investment company with variable capital - specialized investment fund (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182214 (the "Sole Shareholder"), represented by Three Hills Capital Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179984, acting as general partner of the Sole Shareholder,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given on 14 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Three Hills I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188993 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 July 2014, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Résolutions écrites de l'associé unique du 14 décembre 2015 No 1762/2015 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2642 page 126797 dated 30 September 2014. The Articles have been amended for the last time on 22 July 2015 pursuant to a deed of Me Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert and published in the Mémorial under number 2508 page 120371 dated 16 September 2015.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 168,986.-) so as to raise it from its present amount of three hundred seven thousand fourteen Euro (EUR 307,014) to four hundred seventy-six thousand Euro (EUR 476,000.-) by the issue of one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-six (168,986) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in kind of an aggregate amount of four hundred sixty-five thousand Euro (EUR 465,000.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-six (168,986) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim, which is uncontested, liquid and payable for a total

amount of four hundred sixty-five thousand Euro (EUR 465,000.-) (the "Contribution") out of which one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 168,986.-) are allocated to the share capital account of the Company and two hundred ninety-six thousand and fourteen Euro (EUR 296,014.-) are allocated to the share premium account.

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the board of managers of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution at four hundred sixty-five thousand Euro (EUR 465,000.-), which in the reasonable belief of the board of managers of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The amount of one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 168,986.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of two hundred ninety-six thousand and fourteen Euro (EUR 296,014.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is four hundred seventy-six thousand Euro (EUR 476,000.-) divided into four hundred seventy-six thousand (476,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour de décembre,

Par-devant la soussignée, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

THREE HILLS, une société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé (société en commandite par actions), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182214 (l'"Associé Unique"), représentée par Three Hills Capital Partners S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179984, agissant en tant que gérant commandité de l'Associé Unique,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 décembre 2015.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé Unique de Three Hills I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188993 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2642 page 126797 en date du 30 septembre 2014. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juillet 2015 suite à un acte notarié établi par Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial numéro 2508 page 120371 en date du 16 septembre 2015.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros (168.986,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent sept mille quatorze euros (307.014,-EUR) à quatre cent soixante-seize mille euros (476.000,- EUR) par la création de l'émission de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (168.986) nouvelles parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en nature d'un montant total de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (168.986) Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance incontestable, liquide et exigible d'un montant total de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) ("Apport") dont cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros (168.986,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt-seize mille quatorze euros (296.014,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport susmentionné à quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR), ce qui selon le conseil de gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission.

Le montant de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros (168.986,-EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de deux cent quatre-vingt-seize mille quatorze euros (296.014,- EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" 5.1. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-seize mille euros (476.000,-EUR) représenté par quatre cent soixante-seize mille (476.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales").

Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21720. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208569/145.

(150233594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Thunderbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 285.850,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.025.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg..

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird B S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.025, incorporated by a notarial deed on June 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1376 on July 17, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a notarial deed on October 7, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 3004 on December 7, 2011.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"),

and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Mrs Fanny HIM, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, which proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 11,434 (Eleven thousand four hundred and thirty-four) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Thunderbird B S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.025, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1376 du 17 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 7 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3004 du 7 décembre 2011.

A comparu:

1.- JER Thunderbird S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allée, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2),

toutes deux représentées par Madame Fanny Him, résident au Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les onze mille quatre cent trente-quatre (11.434) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III.- Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29678. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208571/121.

(150233748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Thunderbird O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.025.650,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.434.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird O S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 118.434, incorporated by a notarial deed on August 10, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1713 on September 13, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a notarial deed on October 7, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 3019 on December 8, 2011.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.-Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Mrs Fanny Him, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the forty-one thousand and twenty-six (41,026) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Thunderbird O S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.434, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1713 du 13 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 7 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3019 du 8 décembre 2011.

A comparu:

1.- JER Thunderbird S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2)

Toutes deux représentées par Madame Fanny Him, résident au Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les Quarante et une mille vingt-six (41,026) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III.- Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29684. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208573/120.

(150233794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Thunderbird P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 418.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.435.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird P S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 118.435, incorporated by notarial deed on August 10, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1713 on September 13, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a notarial deed on October 7, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 3005 on December 7, 2011.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.-Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Mrs Fanny HIM, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 16,720 (Sixteen thousand seven hundred and twenty) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Thunderbird P S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.435, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1713 du 13 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 7 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3005 du 7 décembre 2011.

A comparu:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2),

toutes deux représentées par Madame Fanny HIM, résident au Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les seize mille sept cent vingt (16,720) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

III.- Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”).

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29692. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208574/119.

(150233809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

TwentyTwo Capital Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.670.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of shareholders (the “Shareholders”) of TwentyTwo Capital Lux, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.670, incorporated on 24 October 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3002 on 11 December 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, residing Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 December 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 646 on 12 March 2014.

The Meeting was opened with Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Shekhar GUIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider them self being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Renunciation by one existing Shareholders of its preferential subscription right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four euro (EUR 387,124) in order to bring it from its current amount of one million three hundred forty thousand one hundred and seventy three euro (EUR 1,340,173) up to one million seven hundred twenty seven thousand two hundred ninety seven euro (EUR 1,727,297) by the issuance of three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four (387,124) class A.1 common shares without nominal value;
3. Restatement of article 5.1 the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge the renunciation of one of the Shareholders to its preferential subscription right so that this Shareholder renounces to participate to the increase of the share capital of the Company.

Proof of the renunciation has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four euro (EUR 387,124) in order to bring it from its current amount of one million three hundred forty thousand one hundred and seventy three euro (EUR 1,340,173) up to one million seven hundred twenty seven thousand two hundred ninety seven euro (EUR 1,727,297) by the issuance of three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four (387,124) class A.1 common shares without nominal value.

Subscription - Payment

TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.414, here represented by Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal, the said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities, subscribes for three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four (387,124) class A.1 common shares in the Company without nominal value, by way of contribution in cash of an aggregate amount of two million five hundred fifty three thousand eight hundred forty six euro (EUR 2,553,846) of which an amount of three hundred eighty seven thousand one hundred twenty four euro (EUR 387,124) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of two million one hundred sixty six thousand seven hundred twenty two euro (EUR 2,166,722) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The class A.1 common shares so subscribed by TwentyTwo Group Holding, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of two million five hundred fifty three thousand eight hundred forty six euro (EUR 2,553,846), so that the amount of two million five hundred fifty three thousand eight hundred forty six euro (EUR 2,553,846) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolves to restate article 5.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

5.1. The Company's issued share capital is set at one million seven hundred twenty seven thousand two hundred ninety seven euro (EUR 1,727,297), represented by six hundred ninety four thousand three hundred sixty two (694,362) class A.1 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.2 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.3 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.4 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.5 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.6 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.7 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.8 common shares without nominal value fifty thousand (50,000) class A.9 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.10 common shares without nominal value (the class A.1 common shares, the class A.2 common shares, the class A.3 common shares, the class A.4 common shares, the class A.5 common shares, the class A.6 common shares, the class A.7 common shares, the class A.8 common shares, the class A.9 common

shares and the class A.10 common shares being together referred to as the "Class A Shares"), and eighty-six thousand three hundred and thirty-nine (86,339) class B.1 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.2 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.3 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.4 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.5 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.6 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.7 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.8 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.9 common shares without nominal value and two hundred ninety-one thousand four hundred sixty-eight (291,468) class B.10 preferred non-voting shares without nominal value (the class B.1 common shares (the class B.1 common shares, the class B.2 common shares, the class B.3 common shares, the class B.4 common shares, the class B.5 common shares, the class B.6 common shares, the class B.7 common shares, the class B.8 common shares, the class B.9 common shares and the class B.10 preferred non-voting shares being together referred to as the "Class B Shares")."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no other business on the agenda, the Meeting was adjourned.

The present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires (les «Actionnaires») de TwentyTwo Capital Lux, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.670, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2012, publié le 11 décembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3002. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 décembre 2013 publié le 12 mars 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 646.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Marceau VISANO, Avocat, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Shekhar GUIN, juriste, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Marceau VISANO, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation par un des Actionnaires à son droit préférentiel de souscription;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre euros (EUR 387.124) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent quarante mille cent soixante-treize euros (EUR 1.340.173) à un montant d'un million sept cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.727.297) par l'émission de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre (387.124) actions de catégorie A.1 sans valeur nominale;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

4. Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconnaître la renonciation de l'un des Actionnaire à son droit préférentiel de souscription de sorte que cet Actionnaire renonce à participer à l'augmentation du capital social de la Société.

Preuve de la renonciation a été produite au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre euros (EUR 387.124) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent quarante mille cent soixante-treize euros (EUR 1.340.173) à un montant d'un million sept cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.727.297) par l'émission de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre (387.124) actions ordinaires de catégorie A.1 sans valeur nominale.

Souscription - Paiement

TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.414, représentée par Marceau VISANO, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, la procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, a souscrit à trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre (387.124) actions ordinaires de catégorie A.1 sans valeur nominale par un apport en numéraire de deux million cinq cent cinquante-trois mille huit quarante-six euros (EUR 2.553.846) duquel un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre euros (EUR 387.124) est alloué au capital social de la Société et un montant de deux million cent soixante-six mille sept cent vingt-deux euros (EUR 2.166.722) est alloué à la réserve prime d'émission de la Société.

Les actions ordinaires de catégorie A.1 ainsi souscrites par TwentyTwo Group Holding ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de deux million cinq cent cinquante-trois mille huit quarante-six euros (EUR 2.553.846) de tel sorte que le montant de deux million cinq cent cinquante-trois mille huit quarante-six euros (EUR 2.553.846) est maintenant à disposition de la Société comme cela a été prouvé au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société était fixé à un million sept cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.727.297), représenté par six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-deux (694.362) actions ordinaires de catégorie A.1 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.2 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.3 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.4 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.5 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.6 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.7 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.8 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.9 sans valeur nominale, et cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.10 sans valeur nominale (les actions ordinaires de catégorie A.1, les actions ordinaires de catégorie A.2, les actions ordinaires de catégorie A.3, les actions ordinaires de catégorie A.4, les actions ordinaires de catégorie A.5, les actions ordinaires de catégorie A.6, les actions ordinaires de catégorie A.7, les actions ordinaires de catégorie A.8, les actions ordinaires de catégorie A.9, et les actions ordinaires de catégorie A.10 étant ensemble désignées comme les «Actions de Catégorie A»), et quatre-vingt-six mille trois cent trente-neuf (86.339) actions ordinaires de catégorie B.1 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.2 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.3 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.4 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.5 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.6 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.7 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.8 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.9 sans valeur nominale et deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-huit (291.468) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 (les actions ordinaires de catégorie B.1, les actions ordinaires de catégorie B.2, les actions ordinaires de catégorie B.3, les actions ordinaires de catégorie B.4, les actions ordinaires de catégorie B.5, les actions ordinaires de catégorie B.6, les actions ordinaires de catégorie B.7, les actions ordinaires de catégorie B.8, les actions ordinaires de catégorie B.9 et les actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 étant ensemble désignées les «Actions de Catégorie B»)»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. VISANO, S. GUIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21803. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208585/207.

(150233977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Querium Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 70.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.100.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CELMUS INVESTMENTS LIMITED, a private company limited by shares, having its registered office at 15, Agiou Pavlou, Ledra House Agios Andreas, CY-1105 Nicosia, Cyprus, registered with the Register of Companies of Cyprus under number 194010,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy, given in Nicosia, on November 24, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Querium Management S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on 20 April 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" (the "Mémorial") number 1184 of 16 June 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number B 127100. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 1, 2008, published in the Mémorial number 2222 of 11 September 2008.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of fifty-eight thousand Euro (EUR 58,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to seventy thousand five hundred Euro (EUR 70,500.-), by the creation of five hundred eighty thousand (580,000.-) new shares with a nominal value of ten cent (EUR 0,10) each, to be paid by a contribution in kind.

2. Consequently amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of fifty-eight thousand Euro (EUR 58,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to seventy thousand five hundred Euro (EUR 70,500.-), by the issue and the creation of five hundred and eighty thousand (580,000) new shares with a nominal value of ten Cent (EUR 0,10) each.

Subscription and payment

Thereupon the sole shareholder here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe to all the five hundred and eighty thousand (580,000) new shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of fifty-eight thousand three hundred and seventeen Euro and one Cent (EUR 58,317.01).

The existence and value of the contributed claim has been proved to the undersigned notary by an evaluation certificate delivered on 24th November 2015.

The said certificate after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

From the total amount of fifty-eight thousand three hundred and seventeen Euro and one Cent (EUR 58,317.01), an amount of fifty-eight thousand Euro (EUR 58,000.-) is allocated to the share capital and the amount of three hundred and seventeen Euro and one Cent (EUR 317.01) is allocated to the share premium account.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article six of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at seventy thousand five hundred Euro (EUR 70,500.-), represented by seven hundred and five thousand (705,000) shares having a par value of ten Cent (EUR 0,10) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,900.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CELMUS INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Agiou Pavlou, Ledra House Agios Andreas, CY-1105 Nicosie, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 194010,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, le 24 novembre 2015.

Ladite procuration paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Querium Management S. à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 1184 du 16 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127100. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial numéro 2222 du 11 septembre 2008.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, considère l’ordre du jour suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de cinquante-huit mille Euros (EUR 58.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 70.500,-) par la création de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10) chacune, à libérer par apport en nature.

2. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société.

La partie comparante représentant l’intégralité du capital social, après avoir revu l’ordre du jour, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-huit mille Euros (EUR 58.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 70.500,-) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10) chacune.

Souscription et libération

Ensuite l'associé unique, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à toutes les cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales et de les libérer par apport en nature consistant en une créance d'un montant total de cinquante-huit mille trois cent dix-sept Euros et un Cent (EUR 58.317,01).

L'existence et la valeur de la créance apportée ont été justifiées au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation délivré en date du 24 novembre 2015.

Le dit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Du montant total de cinquante-huit mille trois cent dix-sept Euros et un Cent (EUR 58.317,01) un montant de cinquante-huit mille Euros (EUR 58.000,-) est alloué au capital social et un montant de trois cent dix-sept Euros et un Cent (EUR 317,01) est alloué au compte des primes d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

„ **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 70.500,-) représenté par sept cent cinq mille (705.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.“

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société a raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 2.900,-

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208399/128.

(150234633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Emafco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 172.460.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059592/10.

(160020325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.
